



**Comité de pilotage du site Natura 2000  
FR8302003 « Marais du Cassan et de Prentegarde »**

**Comité de suivi du site de l'Espace naturel sensible des zones  
humides du bassin de Saint-Paul**

**19 février 2025**

**Présents**

CHEYVIALLE Jules – Office national des forêts (stagiaire)  
 BARBEAU Xavier – Conseil départemental du Cantal  
 BARDY Nicolas – Chambre d'agriculture du Cantal  
 BIGAND Sébastien – Office national des forêts  
 CHABRIER Gilles – Conseil départemental du Cantal  
 CHANTRIER Alicia – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
 DABERNAT Jean Pierre – Commune de Saint-Etienne-Cantalès / SIVU Auze Ouest-Cantal  
 DUPETITMAGNIEUX Sylvain – Communauté de Communes La Châtaigneraie Cantalienne  
 GALERY Jacques – Commune de Saint-Paul-des-Landes / SIVU Auze Ouest-Cantal  
 GENGE Antoine – Commune de Lacapelle-Viescamp / SIVU Auze Ouest-Cantal  
 GIBERT-PACAULT Isabelle – Centre national de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes  
 GREZE Christophe – Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne  
 MAUTRET Evéa – Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute Auvergne  
 MURAT Frédéric – Commune de Saint-Paul-des-Landes  
 ROCHETTE Alice - Centre national de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes (stagiaire)  
 SEHER Alex – Fédération française de randonnée du Cantal

**Excusés**

ANDRE Anaïs – Office français de la biodiversité  
 FAURE Bruno – Conseil départemental du Cantal  
 LE GLOANEC Vincent – Conservatoire botanique national du Massif central  
 LOLIVE Nicolas – Groupe Odonat'Auvergne  
 MARCON Julie – Compagnie de gendarmerie départementale d'Aurillac  
 MAX Romain – Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
 MOREAU David – Agence de l'eau Adour-Garonne  
 MUSIEDLAK Frédérique – Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac  
 SAUTAREL Stéphane – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**Cette réunion est dédiée à la présentation du bilan des actions 2024 et des perspectives 2025 du site Natura 2000 « Marais du Cassan et de Prentegarde » et de l'Espace naturel sensible des zones humides de Saint-Paul ; la désignation de la présidence du COPIL du site Natura 2000 est également à l'ordre du jour.**

En ouverture de séance, Monsieur Jacques GALERY souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage.

## **Site Natura 2000 « Marais du Cassan et de Prentegarde »**

### **Présentation, par Alicia CHANTRIER, service Région, d'un point d'information sur les dispositifs Natura 2000.**

Voir le diaporama en pièce jointe.

### **Organisation, par la Région en tant qu'autorité administrative, de l'élection de la présidence de COPIL par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.**

Rappel sur les règles de désignation (selon article L414-2 du Code de l'environnement) :

Le Président du COPIL est désigné par et parmi les représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le Président du COPIL est désigné en son nom propre.

A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure la présidence du COPIL.

Une élection à la majorité des élus présents et à main levée est proposée. Il n'y a pas de quorum.

### **Membres élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :**

<u>Présents :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil départemental du Cantal</li><li>• SIVU Auze Ouest-Cantal</li><li>• Commune de Saint-Paul-des-Landes</li><li>• Commune de Saint-Etienne-Cantalès</li><li>• Commune de Lacapelle-Viescamp</li></ul>
-------------------	---

### Election de la Présidence de COPIL

Alicia CHANTRIER, service Région, informe de la candidature de M. Jean-Pierre DABERNAT comme Président de COPIL pour la période du 19/02/2025 au 31/12/2026.

A l'unanimité avec 5 votes POUR, M. Jean-Pierre DABERNAT est élu Président du COPIL du site Natura 2000 FR8302003 « Marais du Cassan et de Prentegarde » pour la période du 19/02/2025 au 31/12/2026.

### **Présentation, par Christophe GREZE, du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne du bilan des actions 2024 et des perspectives pour 2025.**

Voir le diaporama en pièce jointe.

### **Echanges et/ou informations complémentaires :**

- En quelle année a été établi la limite du périmètre du site Natura 2000 et par qui ?
- En 2002, par l'Etat et après consultation du SIVU Auze Ouest-Cantal et des Communes de Saint-Paul-des-Landes, Saint-Etienne-Cantalès et Lacapelle-Viescamp.

### Enjeux :

L'enjeu principal du site est de retrouver un bon état de conservation des zones humides.

Le fait de maintenir une mosaïque de milieux à l'échelle de l'ensemble du site permet une biodiversité exceptionnelle.

#### Milieux aquatiques :

Problématique de la station d'épuration de Saint-Paul : rénovation du réseau en premier, puis dans un second temps de la STEP.

Suivi du ruisseau d'Auze complet tous les 2 ans, réalisé par le Conseil départemental du Cantal et de la Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique (grâce à des financements de l'Agence de l'eau).

Le Conseil départemental du Cantal pourra donner les données brutes à Christophe GREZE.

Christophe GREZE propose aux membres du COPIL de prévoir la présentation des résultats en COPIL tous les 2 ans.

#### Gestion foncière du Camp de Cassan :

Problème de comptabilité entre la convention de gestion tripartite signée en 2006 et le plan d'aménagement forestier : concertation entre la Commune, l'Office national des forêts et le CEN Auvergne, un protocole d'organisation a été défini.

Sébastien BIGAND précise que dans le cadre du régime forestier, l'ONF doit fournir à la Collectivité toutes les actions qui vont être faites sur le site à N-1.

Les actions ont été présentées et validées en conseil municipal. La Commune est donc informée de tout ce qui se passe sur le site.

#### Historique du site :

- Déprise agricole depuis longtemps
- Plusieurs travaux engagés (avec des mesures compensatoires)
- 1 contrat Natura 2000 de réouverture du milieu : entretien lourd au début puis par pâturage avec mise à disposition d'éleveurs locaux pour qu'ils fassent pâturer leurs animaux.

Nicolas BARDY fait pâturer ses vaches depuis 3 ans avec un éleveur de chevaux (Grégory Andrieu).

Pâturage tournant chevaux / bovins = valorisation de la végétation par 2 espèces différentes et complémentaires.

C'est un défi de maintenir le site ouvert et les éleveurs font au mieux avec les aléas climatiques.

Globalement, ça se passe plutôt bien et Christophe GREZE est là pour assurer le suivi et proposer des solutions pour atteindre les objectifs fixés.

Echanges : pourquoi préciser CEN et Fonds de dotation du CEN ?

Outil plus protecteur : fonds de dotation ne change rien en termes de gestion.

#### Mise en œuvre des mesures contractuelles et non contractuelles :

Réflexion sur une possible réouverture de milieux (landes sèches, prairies à molinies)

Montage d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels (travaux pour 2027).

2 propriétaires seraient concernés :

- 1 propriétaire serait ouvert pour réaliser les travaux

- 1 propriétaire d'accord dans un premier temps puis plus réticent par rapport à cet engagement.

L'objectif serait que le CEN Auvergne porte le contrat mais avec le soutien et l'appui des propriétaires.

Le contrat porterait sur des travaux lourds de réouverture (intervention mécanique), l'intervention d'un éleveur permettrait par la suite de maintenir le milieu ouvert.

Le but n'est pas de faire une coupe rase (logique stock carbone, maintien couvert semi-forestier, mosaïque de milieux = coupe sélective car couvert actuellement très dense).

Devis à demander pour chiffrer le montant des travaux.

Ajout dans le Compte-rendu par Alicia CHANTRIER : bien veiller au respect de la commande publique pour un montant supérieur à 3 000 € (plusieurs devis nécessaires et/ou marché).

Rappel du rétroplanning de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les contrats :

- Septembre : recensement des besoins afin que le service Région puisse effectuer une préanalyse des dossiers et des montants afin de prioriser les dossiers en fonction de l'enveloppe allouée aux contrats (2 000 000 € pour l'ensemble de la Région).
- Après réponse favorable de la Région, dépôt des dossiers à l'automne pour les dossiers en 100% Région et période à confirmer pour les dossiers FEDER.

Réponses à la suite de questionnements (Xavier BARBEAU) :

Il semblerait que pour le moment, les propriétaires ne souhaitent pas vendre leurs parcelles.

La réouverture possible des milieux devrait créer des zones de passages pour les mammifères.

Xavier BARBEAU demande à Christophe GREZE que le Conseil départemental du Cantal soit informé de la suite notamment par rapport aux risques de collision, d'autant que le CD va réaliser des travaux de passage à faune sur les routes.

La réouverture de milieu serait relativement loin de la route départementale, toutefois, Christophe GREZE fera attention à ce que le couloir créé n'envoie pas la faune sauvage vers la départementale.

Xavier BARBEAU rappelle que c'est un enjeu à prendre ne compte lorsqu'il y a un risque routier à proximité.

Hydrologie du site :

- Fossés très profonds (suite drainage), proposition de poser des seuils tous les 20/25m : création de mares très favorables aux amphibiens.
- Un état des lieux sur les fossés a-t-il été fait ? Non car ce ne sont pas des milieux favorables (ni pour la flore, ni pour la faune), mais le deviendraient en mettant des seuils.
- Alerte d'un membre du COPIL : avant de les combler (mettre des seuils), bien vérifier qu'il n'y ait rien – une vérification sera bien réalisée en amont des travaux.
- Cela représente une surface de 20ha (réponse à la question de Sébastien BIGAND).

Organisation et animation de la journée technique sur les semences locales :

Journée animée le 16/07/2024, 6 personnes étaient présentes.

La journée technique pour la récolte des semences locales est une action importante, mais représentant beaucoup d'investissement et de temps, pour finalement, peu de personnes sensibilisées.

Une réflexion est en cours (2025) sur la création d'un film très technique à destination des éleveurs, afin que la technique soit clé en main. Ce film serait mis à dispo sur les réseaux sociaux, pourrait être présentés lors d'Assemblées générales afin de faire connaître cette pratique et valoriser le film.

Echanges :

Le Conseil départemental de la Haute-Loire travaille depuis 2022 pour la re-végétalisation des bords de route = travail avec le CBNMC pour faire de la récolte sur les terrains du département pour les ressemer sur les bords de routes.

Xavier BARBEAU : le Conseil départemental du Cantal n'en a pas connaissance mais via la stratégie de biodiversité départementale, ce type d'actions peut être mis en place en l'adaptant au département. Au premier abord, le département n'est pas entré dans le détail mais ça peut être intéressant. Sujet validé dans la stratégie donc si ça fonctionne, les collègues des routes seront preneurs de solutions efficaces.

Christophe GREZE : il n'y a pas encore beaucoup de retour d'expériences, car mis en place depuis seulement 2 ans mais que pour le moment, le Conseil départemental de la Haute-Loire est très satisfait des résultats.

Evaluation des incidences :

- Retournement de lande sèche au stade de rugby

Une réunion est prévue la semaine prochaine avec la Direction départementale des territoires du Cantal.

Alicia CHANTRIER rappelle que l'ensemble des compétences liées à Natura 2000 n'ont pas été transférées aux Région. Les évaluations d'incidences restent une compétence de l'Etat ; ce dossier est donc traité par la Direction départementale des territoires du Cantal.

Suivi des zones humides :

Depuis 2028, 3 piézomètres sont installés. Ils permettent de voir l'évolution de la nappe phréatique et de l'engorgement des zones humides (variations climatiques, saisonnalité, ...) en faisant des relevés en continu (toutes les heures).

Christophe GREZE propose de présenter les résultats lors du copil de fin d'année.

Suivi du Damier de la Succise : La Succise ne se maintient pas sur un site trop fertilisé.

Aucune étude plus poussée n'est prévue pour cette année mais il serait intéressant d'effectuer des suivis dans les années à venir si les membres du COPIL sont favorables ; cela permettra également de créer du lien avec les agriculteurs.

+ L'Azuré des mouillères (dont la plante hôte est la gentiane pneumonanthe) a été identifié en 2012 mais n'a pas été revu. Papillon rare car plutôt présent dans les zones d'estives, plus hautes en altitude.

Suivi des travaux de reméandrage du ruisseau de Lacamp :

- Travail avec propriétaire et entreprise pour reméandrage.
- Définition d'un calibre plus raisonnable et un tracé plus sinueux.
- Suivi (Mhéo) réalisé en 2023 / 2 ans après les travaux = mêmes protocoles utilisés pour comparer les résultats par l'identification de la flore.

L'idée est que chaque plante est associée à un indice d'engorgement, le recensement de toutes les plantes présentes permet d'obtenir un indice du taux d'engorgement.

Résultat : l'écart est assez significatif et plutôt positif.

- D'autres suivis devront être fait dans le temps pour être certains des résultats et de pouvoir affirmer que ces travaux ont eu un impact positif.

Une présentation des suivis en COPIL sera faite afin de tenir informé les membres de l'évolution des résultats.

#### Suivi du régime thermique du ruisseau du Pont-Bernard :

Contexte :

Problématique du tarissement des cours d'eau.

Impact principal : plan d'eau en aval.

Plutôt compétence GEMAPI : CABA en a connaissance mais n'a pas encore travaillé sur ce sujet.

Christophe GREZE rappelle que le propriétaire est très attaché à ses étangs, qu'il y a un réel enjeu sur ces étangs-là.

La Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique a placé 2 sondes (en amont et en aval du cours d'eau, soit à environ 1km de distance) afin de faire des relevés de température (méandre, partie assez naturelle, ripisylve) = impact positif de la ripisylve.

Il y a un biais sur les dates de données :

Amont : début janvier – novembre 2024

Aval : mai – novembre 2024

Intéressant de noter les températures moyennes les plus chaudes, une différence de presque 3°C est à noter entre l'amont et l'aval, certainement due à la présence de la ripisylve, paramètre non négligeable pour la faune aquatique.

Conclusion (déjà identifié dans la bibliographie) : bénéfique de la ripisylve et l'utilité de travailler sur la plantation de ripisylve.

#### Perspectives 2025 :

Christophe GREZE propose une communication groupée pour les animations (Natura 2000 / ENS) au Conseil départemental du Cantal pour gagner en efficacité de communication, proposition acceptée par le Conseil départemental du Cantal.

= Création d'un programme commun pour une communication globale (CEN + CD15 + CPIE).

**Sébastien BIGAND rappelle l'importance d'avertir la Commune de Lacapelle-Viescamp quant aux dates de sorties scolaires et d'animations grand public, notamment par rapport au risque incendie afin de pouvoir annuler les sorties au besoin.**

## Espace naturel sensible des zones humides de Saint-Paul

Présentation, par Christophe GREZE, du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, par Xavier BARBEAU du Conseil départemental du Cantal et par Evéa MAUTRET, du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Haute-Auvergne, du bilan des actions et des perspectives pour 2025.

Voir le diaporama en pièce jointe.

### Echanges et/ou informations complémentaires :

#### Sensibilisation grand public :

- Fête du marais (organisée tous les 2 ans) : remerciement au club d'avoir mis à dispo tous les locaux car météo défavorable, certaines animations ont dû être annulées.
- Le site internet est actualisé régulièrement.
- Animation amphibiens par le CPIE de Haute-Auvergne dans le cadre de Cantal'ENS animations.

#### Eco-compteur :

- Faire remonter les besoins au département (notamment éco-compteurs) si besoin d'équiper le sentier d'interprétation (achat ou déséquiper un autre sentier)  
Le CD15 émet également la possibilité de décaler l'éco-compteur sur le sentier d'interprétation 1 année sur 2 afin d'avoir la fréquentation globale. Bruce BONNEVIE du CD15 peut être sollicité en ce sens.

#### Triathlon :

- Le SIVU Auze Ouest-Cantal est bien au courant mais ne connaît pas les dates.
- Des évaluations d'incidences sont prévues pour les grosses manifestations (triathlon notamment) mais bien renvoyer les porteurs de projets vers Christophe GREZE.
- Xavier BARBEAU : y a-t-il des dépôts sauvages sur le site ?
  - Problématique sur les gros événements. Il semblerait que le site reste assez propre, peu de gros événements sont organisés, le site accueille plutôt des petits groupes de randonneurs.
- Pour le triathlon, bien informer les organisateurs de la gestion des déchets et mégots.
- Constat de Nicolas BARDY : déchets en bordure de route RD461 les déchets se retrouvent sur ses parcelles et dans les prés des bovins, c'est fréquemment le cas durant la période estivale.  
= Demande de sensibilisation / réflexion sur ce sujet.  
Une opération est en cours de la part du CD15 : actions de sensibilisation en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

#### Perspectives CD15 :

A compter de 2025, la Stratégie départementale biodiversité et son dispositif financier s'applique pour les ENS et toute action en lien avec le patrimoine naturel.

La démarche déployée jusque-là sur les ENS reste la même (1 porteur de projet / site, 1 schéma directeur de gestion et 1 contrat ENS sur 6 ans).

Le CD15 pourra néanmoins être plus impliqué sur les sites notamment en assurant le portage d'actions.

Nouveau dispositif financier : les taux d'aides augmentent sur la partie ENS, tous les dispositifs seront accompagnés de suivis réguliers et plus rigoureux.

Perspectives ENS Cassan :

Travail 2025 : Au terme du contrat ENS, un bilan et une analyse de la mise en œuvre des actions va être réalisé par le CPIE de Haute-Auvergne. Elle s'appuiera sur la réalisation de plusieurs entretiens permettant de recueillir et d'impliquer tous les partenaires de l'ENS dans la réflexion. Ce travail aboutira sur la construction d'un plan d'actions qui sera inscrit dans le nouveau contrat ENS.

Aujourd'hui, hormis pour la phase de bilan, le contrat ENS est terminé. En l'absence d'avenant de prolongation de durée, pas de possibilité de programmer de nouvelles actions. 2025 est une année de transition consacrée au bilan-évaluation et à la définition d'un nouveau programme d'actions qui sera mis en œuvre conformément à la Stratégie Biodiversité sur 6 ans (avec une enveloppe de subventions augmentée et un taux de participation revus à 50% du montant éligible des actions inscrites au contrat ENS).

CD15 : une signalisation attirant l'attention sur la traversée de randonneurs a été évoquée.